

Prix d'équipe internationale

1. Le Président National ou personne déléguée accepte tous les Prix d'Équipe à la cérémonie des prix appropriée. La personne désignée pourrait être le membre le plus sénior de l'équipe présent au banquet.
2. Le Président National ou personne désignée désigne un membre de l'équipe gagnante en tant que premier(ère) Gardien(ne) du Prix.
3. Le(la) Gardien(ne) du Prix doit être l'athlète le plus sénior (membre de la CMWFHCM depuis le plus longtemps) de l'équipe qui est présent au banquet. Si le(la) Gardien(ne) qui était au banquet n'est pas l'athlète membre le plus sénior de l'équipe, le trophée est passé au membre athlète le plus sénior de l'équipe avant le 7^e mois suivant la compétition. S'il/elle est l'athlète membre le plus sénior de l'équipe, il/elle garde le trophée jusqu'à ce qu'il/elle n'est plus un membre de la CMWFHCM, et à ce point-là le trophée passe au prochain athlète membre le plus sénior. Un(e) Gardien(ne) doit toujours être le membre le plus sénior de l'équipe, qui est encore un membre de la CMWFHCM. Le(la) dernier(ère) Gardien(ne) va garder le trophée, qu'il/elle renouvelle son adhésion ou non.
4. Le(la) Premier(ère) Gardien(ne) du Prix est responsable de s'assurer que les noms des membres de l'équipe sont inscrits. Le coût de l'inscription et n'importe quel coût d'envoi postal à d'autres gardiens sont couverts par la Fédération.
5. Si un(une) Gardien(ne) ne renouvelle pas son adhésion à la CMWFHCM, le Président National va alerter le Président qui va ensuite faire les arrangements pour le(la) Gardien(ne) suivant(s). Les coûts d'envoi postal seront couverts par la CMWFHCM.